

Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/Dechets-radioactifs-Greenpeace-France-et-le>

Réseau Sortir du nucléaire > Presse > Nos communiqués de presse > **Déchets radioactifs : Greenpeace France et le Réseau "Sortir du nucléaire" portent plainte contre les publicités mensongères d'Orano**

20 décembre 2019

Déchets radioactifs : Greenpeace France et le Réseau "Sortir du nucléaire" portent plainte contre les publicités mensongères d'Orano

Communiqué commun du Réseau "Sortir du nucléaire" et de Greenpeace France

Le 19 décembre 2019, Greenpeace France et le Réseau "Sortir du nucléaire" ont déposé plainte devant le Jury de Déontologie Publicitaire contre trois publicités d'Orano (ex-Areva) vantant les mérites de ses activités dans le domaine du retraitement de déchets radioactifs [1].

La plainte dénonce une "violation des règles de déontologie publicitaire" dans la mesure où la campagne d'Orano induit que les déchets radioactifs seraient recyclés et relèveraient de l'économie circulaire. Or, retraiter ne signifie pas recycler : dans les faits, selon un rapport du Haut Comité pour la Transparence et l'Information sur la Sécurité Nucléaire, seulement 1% du combustible utilisé est réutilisé [2] !

"En cherchant à banaliser les déchets radioactifs, comme s'il s'agissait de n'importe quel déchet ménager, Orano cherche à faire oublier que les déchets radioactifs sont, non seulement, dangereux mais qu'ils représentent aussi une source de pollution grave et durable pour l'environnement. Alors que le récent débat public sur les matières et déchets radioactifs a mis en lumière une défiance importante des citoyens, les publicités mensongères d'Orano illustrent parfaitement la mauvaise foi de l'industrie" explique Laura Monnier, juriste pour Greenpeace France.

Pour Greenpeace France et le Réseau "Sortir du nucléaire", les publicités d'Orano trompent les consommateurs et les citoyens dans le seul but de "verdir" l'image de la multinationale et de "greenwasher" l'énergie nucléaire en général.

"Par le passé, le Jury de Déontologie Publicitaire a déjà épinglé plusieurs fois les publicités mensongères de la filière nucléaire qui cherche systématiquement à véhiculer l'idée que le nucléaire serait une énergie propre. Face aux enjeux de sûreté et de sécurité intrinsèques au nucléaire,

propager ce mythe est irresponsable”, complète Marie Frachisse, juriste pour le Réseau “Sortir du nucléaire” [3].

Téléchargez la plainte



Contacts presse : Greenpeace France - Guillaumine Lickel - 06 73 89 48 90

Sortir du Nucléaire - Marie Frachisse - 07 62 58 01 23

Notes

[1] Les publicités visées par la plainte sont

- ▶ cette [publicité en ligne](#) intitulée “Idées reçues / recyclage”
- ▶ une publicité print (parue dans la presse papier) indiquant que “1 ampoule sur 10 en France s’allume grâce à du combustible nucléaire recyclé” alors les ampoules ne fonctionnent pas uniquement grâce à l’énergie nucléaire (72 %)
- ▶ le [rapport annuel 2018](#) où Orano mentionne qu’elle “contribue activement à l’économie circulaire en recyclant les combustibles nucléaires usés” (page 72)

[2] Rapport “Présentation du cycle du combustible français en 2018” du Haut Comité pour la Transparence et l’Information sur la Sécurité Nucléaire du 27 juillet 2018.

[3] Par cinq fois entre 2015 et 2018, des communications publicitaires relatives à l’énergie nucléaire ont été déclarées par le Jury de Déontologie Publicitaire non conformes à des dispositions de la Recommandation Développement Durable de l’ARPP (Autorité de Régulation Professionnelle de la Publicité) : [Avis](#) n° 373/15 publié le 22 juillet 2015 ; [Avis](#) n° 379/15 publié le 14 octobre 2015 ; [Avis](#) n° 386/15 publié le 5 janvier 2016 ; [Avis](#) n° 420/16 publié le 18 octobre 2016 ; [Avis](#) n° 490/18 publié le 5 février 2018.